

Le DESMAN DES PYRENEES

Galemys pyrenaicus

CODE UE : 1301

Directive Habitats

Annexes II et IV

Autres statuts

- Annexe II de la Convention de Berne (19/09/1979)
- Classée espèce Rare, Livre Rouge de la Faune menacée de France, 1994
- Classée espèce Vulnérable, Livre Rouge UICN 1999
- Protection nationale, arrêté du 17/04/1981
- Plan d'action national en cours de rédaction, Ministère de l'Environnement 2001

Statut biologique

Reproducteur régulier, sédentaire



Description et Habitats

- Animal pesant 50 à 60 grammes, doté d'une fourrure très noire et très dense qui lui permet d'évoluer sous l'eau. Le Desman des Pyrénées possède une queue de rat, des pattes arrières très développées dotées de grandes griffes, les oreilles sont absentes et surtout l'animal est doté d'une trompe mobile. Il est quasiment aveugle et chasse en fouillant dans les graviers et en utilisant une sorte de sonar (bulles d'air émises et analysées par un organe situé dans sa trompe). Il ne chasse sa nourriture que dans l'eau mais sort à l'air libre pour la consommer. Il niche dans des trous le long de la berge des cours d'eau.
- Habitats de l'espèce sur le site : eaux oligotrophes pauvres en calcaire (22.11), zones à truites (24.12), cours d'eau intermittents (24.16)

Répartition géographique et localisation sur le site

- Présent sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, il peut atteindre des altitudes très basses. Il est surtout limité par la pluviométrie qui doit être supérieure à 1000 mm, avec un régime torrentiel pluvio-nival. Même s'il est difficile de suivre les populations, on considère qu'elles sont en diminution, surtout par fragmentation de l'aire de répartition.
 - Sur le site, la présence du Desman des Pyrénées a pu être mise en évidence, par observations directes ou par relevés des fèces, sur les grands plans d'eau du Néouvielle : Aumar, Orédon, l'Oule et Aubert. Il a aussi été mis en évidence sur les Laquettes et Aygues-Cluzes, mais pas sur Estibère, Campana, Bastan, Dets Coubous et Maniportet.
- Les données en notre possession ne nous permettent pas de dire si ses populations ont connu une évolution

Facteurs en jeu et objectifs conservatoires

L'objectif prioritaire sera d'éviter les trop grands marnages sur les grands plans d'eau obligeant l'animal à aller trop loin chercher sa nourriture dans l'eau. De même, on veillera à maintenir un débit suffisant à la sortie des barrages pour permettre aux noyaux présents sur les cours d'eau en aval de bénéficier d'apport hydraulique et trophique suffisant. La destruction des berges par le piétinement du bétail sera à surveiller, ainsi que des problèmes éventuels de pollution ponctuelle par eaux usées ou apports organiques des troupeaux (pour l'instant, non constaté).

Préconisations de gestion

Actions proposées :

Suivi des populations de desman et de son habitat (= qualité des eaux ...)

Acteurs concernés :

Acteurs dont l'activité peut avoir une influence sur la quantité et/ou la qualité de l'eau de manière directe ou indirecte : EDF, SHEM, refuges, éleveurs, Fédération de pêche 65, sociétés de pêches, éleveurs